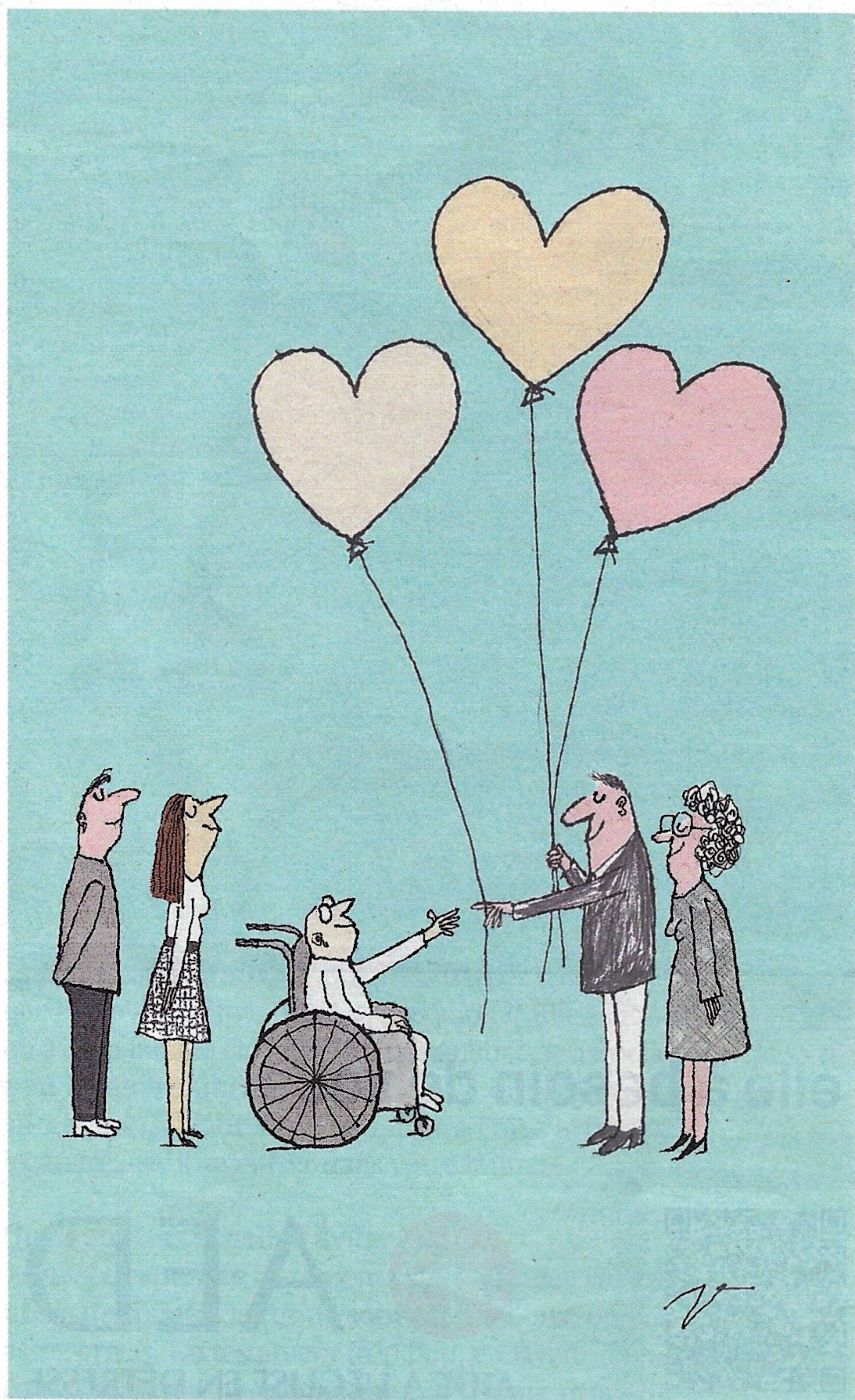


HANDICAP, FAMILLE ET SUCCESSION : L'ÉQUITÉ PLUTÔT QUE L'ÉGALITÉ

Comment assurer la sécurité financière de son enfant atteint de maladie mentale ou de troubles psychiques tout en prévenant des incompréhensions dans la fratrie ? Autant de solutions que de situations.



« **A**h bon, Guillaume ne paie même pas les charges de l'appartement que vous lui prêtez ? » La question de Marco, son plus jeune fils, a agi comme un révélateur pour Philippe, 62 ans. Père de trois garçons, dont l'aîné souffre de schizophrénie, Philippe a passé les 15 dernières années à maintenir sa famille à flot face à une maladie aussi éprouvante que déroutante : culpabilité, diagnostic tardif, errance thérapeutique, addictions, rechutes. Quand la santé de Guillaume s'est stabilisée, sa femme et lui ont mis toutes leurs économies dans l'achat d'un studio proche de chez eux pour le loger, afin qu'eux-mêmes puissent enfin souffler. C'était il y a trois ans. Depuis, le fils malade n'a réussi à leur verser que quelques centaines d'euros quand il ne dépensait pas en 15 jours le montant de son allocation adulte handicapé (AAH).

« L'étonnement de son frère m'a ouvert les yeux, raconte Philippe. Il est temps d'éclaircir un sujet qui s'imposera tôt ou tard : quelle sera notre façon de protéger l'avenir de notre fils malade ? Comment apaiser les inquiétudes de ses frères et préserver leurs relations après notre disparition ? Nous sommes conscients que nous devons commencer à nous informer. » Selon Frédéric Hild, ces questions émergent généralement au terme d'une maturation longue, après que les urgences du quotidien ont été plus ou moins surmontées. Fondateur de Jiminyconseil, un cabinet de conseil en gestion de patrimoine spécialisé dans le conseil aux familles qui vivent une situation de handicap, Frédéric Hild reconnaît que penser à sa propre disparition représente un énorme effort. « Beaucoup de parents aimeraient être immortels dans ces circonstances. Justement parce qu'ils redoutent de faire peser sur la fratrie tout ce qu'ils réalisent eux-mêmes en tant qu'aidants. »

ORGANISER L'APRÈS-SOI

Plus le temps passe, plus cette inquiétude peut se transformer en tabou et empoisonner les relations familiales. Ces 30 dernières années, l'espérance de vie des personnes handicapées mentales et psychiques a augmenté. Leurs frères et sœurs quinquagénaires savent que le décès de leurs parents, si ces derniers n'ont rien anticipé, risque de les placer dans une situation d'aidants qu'ils n'ont pas choisie. « Pourtant, souligne Frédéric Hild, si l'après-soi a été préparé, expliqué, accompagné, il est intégré au parcours de vie de l'adulte vulnérable, de ses parents

« Les frères et sœurs sont en première ligne après le décès des parents. C'est pourquoi l'équité n'est pas forcément la recherche de l'égalité. »

NICOLAS DE BAUDUS, NOTAIRE ET PRÉSIDENT DE NOT'ISME

et de sa fratrie. » En effet, la bonne nouvelle, c'est qu'il existe tout un panel de solutions. Celles-ci se construisent assez naturellement avec des professionnels compétents, en fonction des multiples situations particulières. « *Il s'agit de travailler sur deux axes : assurer l'avenir de la personne vulnérable et préserver les intérêts de la fratrie* », poursuit le conseiller en patrimoine. Certains parents ne peuvent pas concevoir des parts inégales entre les enfants, même si la loi les autorise à le faire sur la quotité disponible, la part de l'héritage qu'ils peuvent léguer selon leur choix. Cela n'empêche pas de travailler sur la composition de ce qui reviendra à chaque héritier.

D'autres raisonnent davantage en termes de besoins de chacun de leurs enfants. « *Nous conseillons systématiquement d'assurer les ressources de la personne vulnérable à partir de son propre patrimoine*, explique Frédéric Hild. *D'où l'importance pour les parents d'y réfléchir bien avant leur disparition.* » Cela permet de lever une charge sur les frères et sœurs, qui ont souvent été obligés de mûrir plus vite et ne sortent jamais indemnes d'une telle expérience. « *Dans les fratries de nos clients vulnérables, un bon nombre travaillent dans le secteur médico-social*, souligne Frédéric Hild. *Certains au contraire vont faire leurs études et s'installer à l'autre bout du monde. Mais cela ne préjuge aucunement de leur rôle futur.* »

UNE LOURDE CHARGE DE TRAVAIL

Murielle, 60 ans, a toujours su qu'elle aurait un jour à s'occuper de son frère et de sa sœur, tous deux atteints du syndrome de l'X fragile (maladie héréditaire responsable d'une déficience intellectuelle). Quand ses parents sont décédés, elle est devenue la tutrice de Joël, lourdement handicapé, et la curatrice de sa sœur, qui perçoit une retraite de son emploi protégé... bien supérieure à celle que percevra Murielle, dont la carrière a été moins linéaire. Cette dernière a été obligée de travailler à temps partiel pour s'occuper de sa mère âgée, de son frère et de sa sœur. « *J'ai hérité de la totalité de la quotité disponible et j'en suis reconnaissante envers mes parents*, dit-elle. *Ils savaient que j'allais faire face à une lourde charge de travail durant des années.* » « *Les frères et sœurs sont en première ligne après le décès des parents*,

confirme Nicolas de Baudus de Fransures, notaire à Chartres. *C'est pourquoi l'équité n'est pas forcément la recherche de l'égalité.* »

Père de trois enfants dont l'un est atteint d'autisme, il préside au sein du Conseil supérieur du notariat la commission Not'isme (contraction de notaire et autisme), qui planche sur les problématiques liées au handicap. 300 notaires volontaires, répartis sur tout le territoire, se forment et constituent un réseau de partage d'expériences. « *Une montée collective en compétences* », se félicite Nicolas de Baudus. L'objectif est de comprendre ce que vivent les familles concernées afin de mieux les accueillir et de leur proposer des réponses pertinentes. « *La commission Not'isme fera de nouvelles propositions aux pouvoirs publics pour faire évoluer le droit positif au terme d'un travail mené en partenariat avec les associations spécialisées*, annonce Nicolas de Baudus. *Mais au-delà de la partie juridique et technique de l'aide à la prise de décision, la dimension humaine de notre travail doit rester primordiale pour des familles souvent très éprouvées. Nous aurons réussi quand celles-ci sortiront de chez leur notaire avec le sourire.* » ■ DOMINIQUE FONLUPT

PAR QUOI COMMENCER ?

Quelle que soit l'importance de votre patrimoine – et même si vous n'en possédez pas –, prenez rendez-vous avec un notaire. Leur travail de conseil est gratuit. Pour identifier un notaire sensibilisé à la question du handicap, consulter les instances du notariat de votre région (notaires.fr/). Par ailleurs les antennes départementales des associations de proches connaissent bien les professionnels qualifiés qui proposent une approche globale du patrimoine familial, comme le cabinet Jiminyconseil, fondé par Frédéric Hild (jiminyconseil.com).

L'Union nationale des familles et amis de personnes malades ou handicapées psychiques (Unafam) propose un guide de l'après-soi réalisé avec le cabinet Fragilis (fragilis.com) : *Handicap psychique. Protection, patrimoine, prévoir l'après-soi* (5 € + frais d'envoi). Renseignement auprès de l'Unafam au 01 53 06 30 43.

Des associations proposent partout en France des formations et des groupes de parole pour les frères et sœurs. Utile pour démêler des expériences parfois difficiles. Consulter les sites de l'Unafam, de l'Office chrétien des personnes handicapées (OCH) et de l'Unapei.